

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73142
Objet

Honoraires de Me
Philippe GEOFFROY :
affaire GASC

DATE DE CONVOCATION

19 octobre 1973

DATE D'AFFICHAGE

19 octobre 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 24



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix neuf octobre à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOCHE, MM. STIPAL,
DUFOUR, BUCHET, BUJARD, COLLE, NAULIN, BARDE, LARGETEAU, MONTRON, DOIREAU,
LACHAUD, BROTRÉAU, BERLAND, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, PAPEAU, TAP,
Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. adame BIDEAU par Melle FOCHE
M. LARRIERE par M. BOUCHET

Absents : MM. DOMECCO, RIVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

M. GASC était redevable de la somme de 3 782,50 F au titre de
la redevance d'équipement du port de pêche pour son navire
"Corpio", stationné au Port de ROYAN.

Sur demande de la Ville de ROYAN, Me Philippe GEOFFROY,
Huissier de justice qui avait exécuté les contraintes décarnées
pour les périodes du 13 juin 1970 au 30 septembre 1970 et du
1er octobre 1970 au 31 décembre 1970, a écrit pour demander de
se couvrir du montant de ses frais qui s'élèvent à 389,62 F.

A la suite du décès accidentel de M. GASC, la Ville de ROYAN
a accordé une remise gracieuse de cette somme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la lettre en date du 1er octobre 1973 de Me GEOFFROY Philippe,
Huissier de Justice,

DÉCIDE :

- de payer à Me GEOFFROY Philippe, huissier de Justice à ROYAN
C.C.P. 3406-32 à BORDEAUX, la somme de 389,62 F représentant sa
note de frais dans l'affaire GASC

- dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 934,
article 665 du Budget de l'exercice 1973.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

1973
12 20 82
12 20 82
12 20 82